

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°128 /2018

OBJET : TRAVAUX : demande de subventions pour la réfection de la toiture de l'école Pierre CAUVIN.

L'an deux mille dix-huit, le 4 du mois de décembre à 19heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2018

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/ Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / véronique PINAI / Jérémy GIBELLIN**PROCURATIONS :** Jean-Christophe à Serge DIGANI / Francoise DAMILANO à Catherine DINI.**ABSENT :** Pierre VESTRI / Jean-Yves LESSATINI/ Régine RODRIGUEZ / Mélanie MORINI / Sonia CHAKROUNI / Taoufik FATFOUTA/ Guy GRANIER.**Secrétaire de séance :** Romain BIANCHI

Vu l'articles L 2334-42 du Code général des collectivités territoriales**Vu** l'article 157 de la loi de finances,**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique pour le groupe scolaire de La Condamine,**Considérant** que l'école se situe dans le réseau d'éducation prioritaire (REP),**Considérant** le plan de travaux détaillé comme suit :

-travaux de réfection de la toiture (isolation et charpente)

Plan de financement :

Financeurs	Montant H.T	Part de %
Etat (DSIL)	67 558,61 euros	25 %
DETR 2019	67 558,61 euros	25 %
Région	54 046,89 euros	20 %
Département	27 023,45 euros	10 %
Commune	54 046,89 euros	20 %
Total opération	270 234,46 euros	100 %

Il est décidé au Conseil municipal

-de décider de la réalisation des travaux présentés ci-dessus,

-d'autoriser le Maire ou son représentant, à solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2018,

-d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,

-d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents :** 18**Votants :** 20**Absents :** 7**Pour :** 20**Contre :** 0**Abstentions :** 0AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET ANNEE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 05/12 /2018**et publication en mairie le : 07/12/2018**